

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE FORMATION

C1-IND01-009

Version <mark>02</mark> du 16.04.2024 Pour une mise en application au 16.04.2024

Page **1** sur **1**

1. GENERALITES

- **1.1** Les ventes de prestations de formation, effectuées par **ALYNEA** sont soumises aux présentes conditions générales auxquelles l'acheteur-euse déclare adhérer sans restriction ni réserve.
- **1.2** Pour certaines prestations, des conditions particulières viennent modifier ou compléter les présentes conditions générales. Les conditions générales et particulières prévalent sur toute condition d'achat
- **1.3** Outre le fait qu'elles sont annexées aux devis, conventions ou contrats de formation, les conditions générales de vente peuvent être consultées à tout moment à partir du site internet www.alynea.org en cliquant sur le lien « Conditions Générales de Vente ». Toutefois, aucune commande de formation ne peut être effectuée à partir de ce site

2. PASSATION DE LA COMMANDE

- **2.1** L'acheteur euse passe commande par courrier ou mail adressé à **ALYNEA** en retournant la convention de formation ou le contrat de formation signé par ses soins.
- **2.2** Certaines prestations nécessitent un devis préalable. Le devis établi par **ALYNEA** est valable 30 jours. Tout devis accepté, devra porter la mention "Bon pour accord" ainsi que la signature de l'acheteur-euse ou du / de la représentant-e légal-e (pour une personne morale) ainsi que le cachet commercial (pour les entreprises).
- **2.3** Avant de signer la convention ou le contrat de formation, l'acheteur-euse doit s'assurer que les prestations de formation détaillées dans le programme de formation annexé à la convention ou au contrat de formation correspondent à ses besoins.

3. CONFIRMATION DE LA COMMANDE

- **3.1** Toute convention de formation ou contrat de formation signé par l'acheteur euse et qui lui a été retourné accepté par **ALYNEA** vaut commande ferme et définitive, sous réserve du droit de rétraction dont bénéficie l'acheteur euse, dans les cas prévus par la loi.
- **3.2** ALYNEA se réserve le droit de ne pas accepter une convention ou un contrat de formation ou de suspendre une prestation à destination d'un·e acheteur·euse qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une prestation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours ou bien encore, en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou d'absence de paiement. **ALYNEA** en informe alors l'acheteur·euse dans les plus brefs délais.

4. REPORT, ANNULATION D'UNE PRESTATION

- **4.1** Pour certaines formations, notamment les formations dont l'ouverture est soumise à l'inscription d'un nombre minimum de participant·e·s, **ALYNEA** se réserve la possibilité de reporter la date d'ouverture. Il prévient l'acheteur·euse au minimum 7 jours francs avant la date prévue de la formation.
- **4.2** En cas d'annulation d'une formation du fait d'ALYNEA, les versements déjà effectués par l'acheteur·euse lui seront intégralement remboursés.
- **4.3** Pour toute annulation du fait de l'acheteur-euse dans un délai inférieur à 5 jours francs avant le début de la formation, ou d'abandon en cours de formation d'un ou plusieurs stagiaires, l'acheteur-euse devra s'acquitter au bénéfice d'ALYNEA d'une indemnité à titre de clause pénale égale au prix de la formation restant dû.

5. PRIX

- **5.1** Le prix de vente des prestations de formation est exprimé en euros net de taxes. **ALYNEA** est une association de loi 1901 non assujettie à la TVA conformément à l'article 261.4.4a du CGI.
- **5.2** Les prix peuvent évoluer à tout moment. Toutefois, le prix à payer est celui figurant sur la convention de formation ou le contrat de formation.

6. MODALITES DE PAIEMENT

- **6.1** Le paiement se fait à réception de la facture, et au plus tard 30 jours fin de mois à compter de sa date d'émission sauf stipulation autre précisée à la convention ou au contrat de formation et par chèque à l'ordre d'ALYNEA ou par virement sur le compte de cette dernière.
- 6.2 Il n'y a pas d'escompte en cas de paiement anticipé.
- **6.3** Tout retard de paiement pourra générer une majoration des montants dus par l'application de pénalités de retard. Le taux des pénalités de retard est de 3 fois le taux de l'intérêt légal.

7. SUBROGATION DE PAIEMENT

- **7.1** En cas de subrogation de paiement conclue entre l'acheteur·euse et son OPCO ou tout autre organisme, il revient à l'acheteur·euse d'en informer **ALYNEA** à la signature de la convention de formation. Le service formation d'**ALYNEA** transmettra directement les factures à l'OPCO ou tout autre organisme.
- **7.2** Le cas échéant, l'acheteur euse s'engage à payer à **ALYNEA** le complément entre le coût de la formation indiqué à la convention de formation et le montant pris en charge par l'OPCO ou tout autre organisme.

8. ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de compétences et de fin de formation est remise à l'acheteur-euse et / ou au stagiaire ou à la stagiaire selon les modalités définies par les parties en amont du parcours de formation.

9. PROPRIETE - UTILISATION DES SUPPORTS DE COURS

Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit de l'acheteur·euse, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Ils sont uniquement destinés aux besoins propres de l'acheteur·euse qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. En particulier, leur mise en ligne sur internet est strictement interdite. Ces principes s'appliquent également pour les stagiaires.

10. LOI APPLICABLE- JURIDICTION COMPETENTE

Les ventes conclues sont soumises au droit français. A défaut d'accord amiable, toute contestation les concernant sera soumise aux tribunaux de Lyon.

11. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données personnelles recueillies par **ALYNEA** sont destinées à la gestion administrative des stagiaires et des parcours et à la fourniture de statistiques. Les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui les concernent conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 et au Règlement Général pour la Protection des Données. Pour l'exercer, ils peuvent s'adresser par courrier postal à :

ALYNEA

Service Formation
53 Rue Dubois Crancé
69600 OULLINS
formation@alynea.org

En cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez vous adresser à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

12. ARCHIVAGE - PREUVE

ALYNEA archivera les bons de commandes et les factures ainsi que les justificatifs de réalisation des prestations. Ils seront considérés comme éléments de preuve des transactions intervenues entre les parties.